



La nouvelle notation s'impose encore une fois comme le critère décisif dans la sélection !

En 2007 le volume de promotions accordé pour le département de la Moselle s'élève à 12,19 agents arrondi à 13 et la Direction locale proposait dans un premier temps le classement de 14 agents.

La C.P. a rectifié le tir et a demandé à ce que le nombre initial soit augmenté de 33% pour éviter d'avoir à convoquer une C.A.P. en fin d'année comme cela fut le cas en 2006 suite au faible taux de réussite au concours.

Ce sont donc 17 agents qui ont été classés au final à savoir:

N°1	Lucien VINCKEL	Thionville Municipale
N°2	Claude REY	Boulay
N°3	Robert SCHOUMERT	TG - DI
N°4	Daniel COLLEATTE	TG - CFD
N°5	Marie-Pierrette LOSSON	TG - DI
N°6	André SCHUSTER	Sarreguemines Centre
N°7	Richard SAGNARD	TG - Recouvrement
N°8	Danièle CAYUELA	Paierie Départementale
N°9	Dominique LUBRINA	TG - DI
N°10	Bernadette HUMBERT	TG - ERD
N°11	Dominique KLEIN	Metz Hospitaliers
N°12	Jean-Marc DEBROSSE	TG - DSPL
N°13	Françoise LACK	Lorquin
N°14	Daniel VIZADE	Metz Serpenoise
N°15	Jean-Yves ANSTETT	TG - Rémunérations
N°16	Philippe PEZZOTTA	TG - Dépense
N°17	Jocelyne MAREINE	Lorquin

La C.G.T. réaffirme sa position en faveur d'un avancement linéaire et d'un concours orienté examen professionnel plutôt que ce système de liste d'aptitude bis perverti par le nouveau système de notation.

En effet, placé en 2^{ème} critère de sélection (vu qu'à ce niveau de nombreux agents se retrouvent au même échelon final), le cumul des évolutions de note 2005 et 2006, s'avère être le critère décisif et entraîne des écarts à nouveau très significatifs dans le classement par rapport au niveau de l'ancienneté dans l'échelon toujours relégué au 3^{ème} rang des critères de sélection.

Ainsi, le dernier agent classé se positionne devant les suivants uniquement grâce à un différentiel de note de +0,01 qui inverse un retard en ancienneté de plus de 4 ans !!!

Et ceci n'est qu'un exemple car l'attribution d'un seul 0,06 permet d'accentuer d'avantage l'impact de la nouvelle notation et de creuser les écarts. A ce petit jeu il est fort possible de reculer dans le classement malgré une bonification de + 0,03 !

T A B L E A U d ' A V A N C E M E N T
à C O N T R Ô L E U R P R I N C I P A L

Petit rappel : Les agents au dernier échelon de leur grade ne consomment pas les mois de l'enveloppe du poste s'ils sont notés avec +0,02 ou +0,06. Ces personnels peuvent donc tous bénéficier de +0,06 sans limitation de nombre. C'est un enjeu important pour les tableaux d'avancement ou la liste d'aptitude.

A cet égard, nous nous sommes permis de faire le rapprochement avec la dernière C.A.P. de recours en révision de note et dénoncé à nouveau le fait que la Direction locale n'avait pas suivi les propositions de bonification de certains notateurs de 1^{er} degré, ce qui auraient permis de gommer certaines injustices qui ressortent aujourd'hui.

Rappelons aussi le contexte :

Technicité et qualifications ne sont pas reconnues :

- qui peut aujourd'hui considérer qu'il y a encore des agents « d'exécution » dans nos services ?
- qui peut nier (à part bien sûr nos ministres !) qu'il y a, non pas une érosion, mais plutôt une débâcle du pouvoir d'achat de nos traitements ?
- qui peut nier qu'il y a une véritable smicardisation de la fonction publique ?
- qui peut nier que la grille indiciaire doit être renégociée et l'amplitude des carrières reconsidérée ?

C'est aux agents de réclamer leur dû : cela **commence par trois mois d'accélération d'avancement d'échelon pour tous !**

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, les représentants C.G.T. se sont donc prononcés contre lors du vote sur ce tableau et vous incitent fortement à formuler des recours sur votre notation 2007 qui viendra se cumuler aux précédentes (disparition du critère de la notation à 19 pour l'an prochain) et risquera de vous pénaliser d'avantage!

Le recours en notation est un droit : utilisez-le !

Les représentants C.G.T. se tiennent à votre disposition pour vous assister dans cette démarche, n'hésitez pas à les contacter directement, à prendre rendez-vous ou vous faire rappeler sur votre téléphone portable pour plus de discrétion. Nous vous communiquerons prochainement le calendrier de nos permanences.

Vos élues – élus:

Cadre C :

Raymonde VITALI Trésorerie Générale – Liaisons Rémunérations
☎ 03.87.38.68.36 ✉ raymonde.vitali@cp.finances.gouv.fr

Anne DIESLER Trésorerie Générale – Comptabilité
☎ 03 87 38 66 57 ✉ anne.diesler@cp.finances.gouv.fr

Marianne REISTROFFER Trésorerie de Forbach Porte de France
☎ 03 87 85 30 36 ✉ marianne.reistroffer@cp.finances.gouv.fr

Dominique SERAFINO Trésorerie Générale – CEPL
☎ 03 87 38 69 19 ✉ dominique.serafino@cp.finances.gouv.fr

Cadre B :

Jean-François CHARLIER Trésorerie Générale – Département Informatique
☎ 03 87 38 67 36 ✉ jean-francois.charlier@cp.finances.gouv.fr

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE
Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT -
1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01
E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr
Tél : 03 87 50 13 50 ou 06 32 07 38 34
<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan